



Rupture conventionnelle

Par **Oli59**, le **16/08/2019** à **18:42**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon employeur peut refuser ma rupture conventionnelle, je suis en état de grossesse.?

Etant en arrêt maladie et rencontrant des problèmes personnels, j'aimerais me rapprocher de ma famille qui vit dans le Nord de la France et moi je suis actuellement dans le Limousin.

Merci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **16/08/2019** à **18:52**

Bonjour

L'employeur, mais aussi le salarié, ne peuvent imposer une rupture conventionnelle.

"Côté employeur, les motifs de refus sont divers. Il peut se montrer réticent à voir partir un bon élément de l'entreprise. Il peut aussi être peu enclin à verser l'indemnité de rupture. Il préférera dans ce cas que le salarié démissionne. Ce que ce dernier est parfaitement en droit de refuser."

ICI [SITE](#)

Par **janus2fr**, le **17/08/2019** à **08:56**

[quote]

voilà j'aimerais savoir si mon employeur peut refuser ma rupture conventionnelle en état de grossesse.

[/quote]

Bonjour,

La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose donc l'accord des 2 parties (salarié / employeur). L'employeur n'a donc aucune obligation d'accepter cette procédure. Votre état de grossesse n'y change rien.